



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-14**

Séance publique du

10 février 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220210- lmc1208642-DE-1-1
Date de signature : 15/02/2022
Date de réception : lundi 14 février 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE DANS LE CADRE NOTAMMENT DE L'AIDE A LA RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Le 10 février 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 4 février 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Madame Kayané BIANCO à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte BILLOT à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Frédérique DUMICHEL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE DANS LE CADRE NOTAMMENT DE L'AIDE A LA RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité de son Plan Local de Développement Durable, labellisé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité en décembre 2019, la Ville oriente un volet de son plan d'actions autour de la préservation de la ressource en eau et des milieux associés.

Une grande partie des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse connaît, en effet, fréquemment, des situations de tension de la ressource en eau. Le manque d'eau est préjudiciable pour les espèces aquatiques, les usages, mais aussi pour la qualité de l'eau. Afin de satisfaire, dans la durée, les besoins des milieux, des usages, et s'adapter au changement climatique, il est essentiel d'économiser et partager l'eau : c'est dans ce cadre que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, propose des aides financières ciblées sur la réduction des prélèvements d'eau, avec des taux d'intervention allant jusqu'à 50% sur les études et travaux d'économies d'eau pour l'usage d'eau potable et vise ainsi un volume d'eau gagné (économisé ou substitué) de 30 millions de m³ par an sur son territoire d'intervention.

Au sein de la Commune d'Aix-en-Provence, plusieurs leviers d'actions pouvant répondre à ces enjeux ont été identifiés, notamment la mise en place de :

- circuits fermés pour certaines fontaines ;
- mesures d'économies d'eau dans les bâtiments communaux ;

- modification des modalités d'arrosage des espaces verts (mise en goutte à goutte, récupération d'eau de pluie, mise en place de végétaux sobres en eau...)
- modalités alternatives de nettoyage des rues ;
- mobilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de la ressource aquatique et de la préservation de la ressource en eau potable.

Ces projets pourront, au fur et à mesure de leur déploiement, être éligibles à des aides financières et feront l'objet de dossiers de demande d'aide correspondants.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de l'aide « Réduire les prélèvements d'eau » ou programme de subventionnement équivalent ultérieur ou tout autre organisme accompagnant ce type de projet ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2022-14 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE DANS LE CADRE NOTAMMENT DE L'AIDE A LA RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

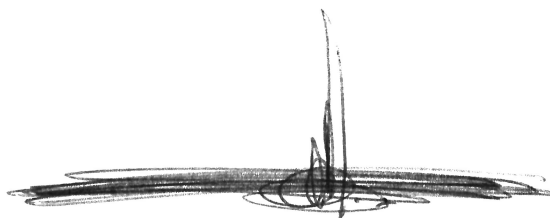
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/02/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»